

Publication du bureau de gestion des carrières des notaires

Le décret 2020-931 du 29 juillet 2020 délègue au Conseil supérieur du notariat la responsabilité de la publicité de certains événements concernant la carrière des notaires.

Publicité de reprise d'activité d'un notaire salarié
--

Le 20 avril 2021

Numéro de parution : RA000060

Numéro de dossier : CSN/NS/RA/84

Par suite de la déclaration faite sur le site OPM de la chancellerie le 18 janvier 2021, et en l'absence d'opposition du ministère de la justice, M. REY (Mathias), anciennement notaire salarié au sein de l'office de notaire dont est titulaire la SARL «ETUDES MOREAU NOTAIRES» à la résidence de Bordeaux (Gironde), a repris ses fonctions de notaire salarié au sein de l'office de notaire dont est titulaire la SARL «ETUDES MOREAU NOTAIRES - CAP FERRET», à la résidence de Lège-Cap-Ferret (Gironde).

Notaire concerné : M. REY (Mathias)

Voir la publicité sur www.notaires.fr

[Reprise d'activité notaire salarié | Notaires de France \(www.notaires.fr\)](http://www.notaires.fr)